

VOTRE COMMUNE EST EN DANGER... REAGISSEZ !

Sans doute avez-vous été sensible au message véhiculé par les médias et les experts parisiens qui dénoncent depuis plusieurs mois la « mauvaise » gestion, notamment financière, des collectivités et en particulier des communes. Sur fond de crise financière, l'Etat laisse entendre qu'il entreprend des économies en pointant du doigt les dépenses toujours plus « démesurées » des communes qu'elles soient rurales ou urbaines...

Fort de ce constat, **l'Etat a décidé de baisser de 30% les dotations versées aux collectivités, aux communes... à VOTRE Commune.**

Qu'est-ce que cela signifie ? Rappelons que le budget des collectivités territoriales est toujours voté en équilibre (contrairement à celui de l'Etat), et ne peut donc pas être en déficit. L'économie enregistrée par l'Etat en réalisant cette opération ne représente qu'une part minime sur les 50 milliards d'économie que doit faire la France.

Mais concrètement de quoi parle-t-on ? Ces dotations sont indispensables pour faire vivre votre commune. Pour votre commune, **pour VOUS**, la baisse des dotations c'est :

- ▶ **La hausse probable des impôts locaux :** certaines communes n'auront pas d'autres choix pour compenser cette perte financière que d'augmenter les impôts. Mais beaucoup ne voudront pas s'y résoudre...
- ▶ **L'obligation de réduire voire supprimer certains services** auxquels VOUS êtes attachés (périscolaire, crèche, aide à domicile, soutien aux associations...).
- ▶ **Le fait de ne pas engager certains travaux ou investissements promis**, les élus contraints malheureusement de ne pas respecter le programme soutenu lors des élections municipales.

« Vous vouliez un centre de loisirs pour vos enfants ? Non, Monsieur... Par manque de financement nous ne pouvons plus nous permettre de construire ou rénover un bâtiment. En plus, il faudrait recruter des animateurs ! Vous n'y pensez pas, cela coûterait trop cher ! »

Parallèlement à cela, l'Etat multiplie les réformes, notamment celle de la **Loi NOTRe** (Nouvelle Organisation de la République)... ???

Que prévoit cette loi ? La MORT annoncée des communes (On ne vous l'avait pas dit ?) au profit des intercommunalités, qui bien que nécessaires, ne peuvent être qu'au service des communes membres qui l'ont créées et non l'inverse.

Le mouvement a déjà commencé : la fusion des régions en est la preuve !

Votre commune est en danger... Réagissez ! L'Etat véhicule une image négative des communes dans le seul but de les supprimer en les asphyxiant à petit feu. Ne soyez pas dupe...